

prêtre. Il ajoutait qu'il prenait des mesures pour que ceux qui ont lancé cette calomnie apprennent à leurs dépens ce qu'il en coûte de porter ainsi atteinte à la réputation du prochain. Et franchement un procès sera le bienvenu pour la conscience catholique. Il faut que ces journaux qui ne vivent que de la calomnie, ne repaissent leurs lecteurs que de mensonges qu'ils ne désavouent souvent pas, ou d'une façon insuffisante, expient je ne dirai pas leur légèreté, mais leur malice.

— Mgr Bisleti a envoyé à toutes les maisons religieuses de Rome une circulaire pour leur rappeler avec quelle précaution elles doivent recommander des personnes pour leur faire obtenir l'audience du Souverain-Pontife. Quant un étranger vient à Rome, il se munit de lettres de présentations de son évêque, et alors les portes des audiences s'ouvrent toutes grandes devant lui. Mais beaucoup négligent cette formalité essentielle et arrivés à Rome, vont frapper à toutes les portes pour mendier une lettre de présentation. Souvent ils ne sont que très imparfaitement connus des personnes dont ils prétendent se recommander ; et comme il ne s'agit après tout que d'une audience de passage, les maisons religieuses auxquelles ils s'adressent ont donné parfois trop facilement la lettre désirée. Outre le cas du professeur allemand de Vienne qui profana la sainte hostie en communiant de la main du Souverain-Pontife, on avait constaté que certaines fois des personnes admises à l'audience avaient tenu une attitude peu respectueuse ; de là la circulaire de Mgr Bisleti qui remédiera à ces inconvénients. Il est dit dans cette circulaire que les chefs de maisons religieuses ne doivent recommander que les personnes qu'ils connaissent d'une manière particulière, ou sur lesquelles ils possèdent de sérieuses références.

— On se rappelle le cas du professeur Wharmund de Vienne. Professeur de droit canonique à Inspruck, il avait